



# LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU SECOND DEGRÉ

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2012



FICHE  
ARGUMENTAIRE

## Le collège

### I- Contexte et enjeux

Depuis dix ans et de manière accélérée depuis 2007, sous l'effet conjugué des suppressions massives d'emplois, des réformes et des prescriptions autoritaires qui ont marqué un renoncement à la réussite de tous les jeunes et qui ont dégradé considérablement leurs conditions de travail, les personnels qui exercent en collège souffrent de voir leur travail empêché, dans un système éducatif soumis aux lois de la performance et de la compétitivité, où fracture sociale et fracture scolaire se sont accrues. Et le bilan est lourd : désarroi, voire colère devant l'accumulation de tâches ou d'injonctions ; décalage entre les exigences du socle et celles des programmes ; nouvelles hiérarchies entre les disciplines, et même effacement de certaines d'entre elles ; conflits latents engendrés par la mise en concurrence des personnels. Aujourd'hui, les attentes des personnels et des familles sont immenses face à une situation injuste et inégalitaire !

### II- Propositions

« Grand oublié des politiques éducatives depuis trop longtemps »<sup>1</sup> et maillon « faible... ment doté »<sup>2</sup>, le collège, doit être refondé pour lui ouvrir de nouvelles perspectives en l'ancrant clairement dans le second degré dont il est la première étape, en recherchant la mixité sociale dans tous les établissements et en garantissant à tous les élèves des poursuites d'études dans le cadre d'une scolarité portée à 18 ans.

→ Le collège doit retrouver la vocation qui était la sienne avant la loi Fillon et l'instauration du « socle commun », à savoir préparer tous les élèves qu'il accueille à des poursuites d'études dans l'une des 3 voies du lycée en leur permettant d'acquérir une culture commune. **Sa structuration en disciplines scolaires constituées est essentielle pour que les élèves construisent des savoirs** et chaque discipline joue un rôle incontournable dans l'appropriation par les élèves d'une culture commune émancipatrice.

→ **Le renoncement à la structuration du collège par le socle est donc une nécessité absolue.** Mais cela doit s'accompagner d'une réflexion menée dans le cadre d'une commission plurielle pour **réactualiser les contenus d'enseignement et les revisiter afin de les rendre toujours plus accessibles aux élèves.**

→ **La mise en place de commissions nationales de concertation**, de suivi des programmes et des pratiques, de réflexion à court et long terme sur leurs évolutions.

→ **L'abrogation des nouvelles épreuves de DNB 2013** (actuellement adossées au socle) et une remise à plat du diplôme. Nos propositions pour un DNB rénové restent valides : contrôle continu prenant en compte toutes les disciplines enseignées et, pour certaines disciplines, épreuves terminales qui doivent être étendues aux langues vivantes.

→ **Les programmes du collège doivent être conçus pour permettre une approche interdisciplinaire** sans remettre en cause les contenus ni amputer les horaires disciplinaires obligatoires. Toute démarche interdisciplinaire doit se faire dans le respect des disciplines et sur la base du volontariat. Elle suppose par ailleurs un travail en équipe intégré dans les services. **L'EIST offre une vision réductrice des sciences et de la technologie et aboutit à une perte de contenu disciplinaire.**

→ Le livret personnel de compétences est « illisible », « inutilement complexe » et doit être abandonné au profit d'une **évaluation qui explicite les progrès de l'élève et les lacunes à combler.**

→ La **note de vie scolaire**, loin de régler les problèmes de comportement de certains élèves, dénature le travail des enseignants et des CPE, crée des malentendus et peut générer des tensions avec les élèves et les parents. De même, les compétences 6 et 7 du Livret Personnel de Compétences évaluent la personne même de l'élève. Pour le SNES, une évaluation de cette nature n'est pas acceptable.

→ Repenser les contenus, les objectifs, les conditions (travail en groupes réduits, possibilité de co-interventions d'enseignants de disciplines différentes...) de l'enseignement d'Histoire des Arts et les modalités d'évaluation de ce nouvel enseignement.

<sup>1</sup> Réponse du candidat Hollande au SNES, 12 avril 2012.

<sup>2</sup> « L'alternance au collège », rapport IGEN, Jean-Paul Delahaye, janvier 2003.

- **Améliorer l'articulation entre premier et second degrés, dans le respect des spécificités de chacun** de ces deux ordres d'enseignement : à l'opposé de toute forme de prolongation du premier degré, l'objectif est de permettre de donner à tous, par une meilleure connaissance réciproque des contenus et des pratiques et par l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge en classe de Sixième, les moyens de vivre cette transition qui peut être redoutable, en particulier pour tous ceux qui éprouvaient des difficultés avant leur entrée au collège.
- **Rétablir, et étendre aux autres niveaux, les deux heures hebdomadaires d'ATP en 6ème** prévues par l'arrêté du 14 janvier 2002, qui sont prises en charge par les enseignants de la classe (qui connaissent les élèves) dans le cadre de leur service, et non de leur substituer l'« accompagnement personnalisé », qui plus est annualisé.
- Lancer une concertation sur les possibilités de reconnaître et/ou d'intégrer dans les services des enseignants les tâches et missions de concertation, de travail en équipe et d'encadrement d'activités liées à leur enseignement.
- Penser une orientation scolaire accompagnée par les conseillers d'orientation-psychologues, affranchie de l'urgence du choix immédiat et des stéréotypes, prenant en compte le développement psychologique, les dimensions sociales et singulières essentielles dans l'élaboration de projets émancipateurs et la construction d'une estime de soi indispensable à la réussite scolaire.
- Mettre en chantier une concertation sur les conditions d'un fonctionnement démocratique des établissements, garantissant l'expression de tous.
- Permettre aux équipes de construire et de mettre en œuvre collectivement un projet d'établissement qui respecte les définitions nationales des programmes, des obligations de service des personnels, des conditions d'étude et de travail de tous. Ce projet doit pouvoir être financé en tenant compte des situations particulières en abondant les dotations communes à tous les établissements.
- Repenser la formation continue des personnels et remettre à plat la conception de la formation initiale des enseignants et des CPE.
- Mettre en place dans tous les collèges, en lien avec les équipes de direction, des équipes pluriprofessionnelles complètes : personnels d'enseignement, d'éducation, administratifs et de service, de service social et de santé, conseillers d'orientation-psychologues... avec des moyens leur permettant de travailler, ensemble, à la réussite et au bien-être de tous les jeunes.
- Penser des rythmes scolaires permettant d'assurer une scolarité équilibrée et réussie en collège, ce qui ne passe pas par « moins », mais par « plus et mieux d'école », avec alternance des formes de travail, de regroupements et d'activités pédagogiques, la création de temps pour la vie scolaire, des activités culturelles diverses, le maintien de la libération du mercredi après midi, notamment pour le sport scolaire, etc.
- Ouvrir, avec l'État et les Conseils généraux, une négociation en vue de l'établissement d'un cahier des charges des locaux nécessaires et indispensables pour un collège permettant une meilleure intégration scolaire, la réussite et le bien-être de tous.
- Repenser une carte scolaire avec l'objectif d'assurer la mixité sociale et scolaire dans tous les établissements.
- Mener, en lien avec la recherche en sciences de l'éducation, une réflexion sur les pratiques enseignantes et éducatives qui favorisent la démocratisation de l'accès aux savoirs et compétences, et sur les conditions matérielles de leur mise en œuvre qui devront être garanties par l'État.